



## **Boucles d'El Pannetrie Revival – 15 avril 2018**

### **Balade Touristique d'Orientation (BTO)**

### **Trophée Hesbignon Classic**

#### **Règlement particulier**

##### **1. Description de l'épreuve.**

1.1. La Balade Touristique d'Orientation (BTO) dénommée «Boucles d'El Pannetrie Revival» est une épreuve d'orientation sans notion de vitesse ni de moyenne horaire imposée et accessible à tous avec 2 catégories distinctes proposées.

- Catégorie **Découverte** : pour une véritable balade, les instructions seront fournies sous forme de fléché orienté métré ou non métré.
- Catégorie **Initiés** : pour les équipages un peu plus aguerris ; fléché métré ou non, orienté ou droit, notes littéraires, notes franches (mention « NF » dans le road-book), cartes tracées couleurs à une échelle inférieure ou égale 1/50.000<sup>e</sup>, notes binaires (voir ci-après).

1.2. Les voitures anciennes comme modernes sont admises au départ. Pour le calcul des résultats, un coefficient d'ancienneté sera appliqué à toutes les pénalités :  $(\text{année de construction de la voiture} - 1900) / 100$ .

1.3. Tous les véhicules participants à la BTO « Boucles d'El Pannetrie Revival » doivent obligatoirement être en ordre d'immatriculation, d'assurance et de contrôle technique selon les différentes lois communautaires et fédérales belges. L'organisateur veillera au respect de ces différentes règles et refusera la candidature des participants ne remplissant pas l'un de ces critères.

Pour ce faire un document type 'fiche d'identification / abandon de recours' reprenant notamment différentes coordonnées, le n° de police et la validité de la carte verte d'assurance devra être rempli et signé par chaque participant et remis aux organisateurs pour pouvoir prendre le départ de l'épreuve.

##### **2. Classements.**

2.1. Principes : pour les deux catégories, les classements séparés seront établis sur base des contrôles de passage et des Étapes de Régularité Virtuelle (ERV)

2.2. Particularités : en cas d'égalité, l'avantage sera donné au véhicule le plus ancien. S'il existe encore une égalité l'avantage sera donné à la plus petite cylindrée.

##### **3. Lieux de départ et d'arrivée.**

Salle Saint Martin, 8 rue Neuve à 4530 Villers-le-Bouillet.

##### **4. Timing avant l'épreuve.**

- Décembre 2017 : Parution du règlement et Ouverture des inscriptions.
- Le 8 avril 2018 : Clôture des inscriptions et des paiements (paiement= inscription validée) pour les inscriptions avec repas (formule 2).
- Le 12 avril 2018 à 12h : Clôture des inscriptions sans repas (formule 1).
- Les inscriptions pourront être clôturées avant les dates reprises ci-dessus si le nombre (120) maximum des voitures admises au départ est atteint.

## Timing de l'épreuve.

- 07 h 30' : Ouverture du secrétariat et accueil des participants. Contrôle administratif.  
Petit déjeuner (au choix : croissants ou fricassée).
- 08 h 40' : Briefing et informations de dernière minute.
- 08 h 50' : Briefing spécifique réservé à la catégorie «Découverte».
- 09 h 00' : Départ de la première voiture pour la première partie.
- 12 h 00' : Arrivée des premières voitures pour l'arrêt de midi et sandwich fraîcheur garni.
- 12 h 45' : Départ de la première voiture pour la deuxième partie.
- 17 h 00' : Arrivée finale des premières voitures à Villers-le-Bouillet.
- A partir de 18h00' : Début du repas de clôture.
- 18 h 30' : Affichage des classements officiels.
- 19 h 00' : Officialisation des résultats et remise des prix et trophées.

## 5. Droits d'engagements.

6.1 Deux formules d'engagement sont proposées :

- Formule 1 : 75 € donnant droit par équipage de 2 personnes
  - l'assurance RC circulation
  - le Road Book de l'épreuve
  - les 2 plaques de l'évènement
  - 2 petits-déjeuners
  - 2 sandwiches garnis à midi
  - les trophées et prix spéciaux
- Formule 2 : 98 € donnant droit par équipage de 2 personnes
  - Idem formule 1
  - + 2 repas le soir

6.2 Les droits d'engagement sont à verser sur le compte BE52 0017 1493 1809 au nom de A.M.C VILLERS avec la mention « Équipage XXX / YYY » avant le 8 avril 2018.

6.3 L'attribution des numéros sera réalisée à la discrétion des organisateurs qui tiendront compte, entre autres, de la date de réception des paiements.

## 6. Secrétariat de l'épreuve

Francis Guilmain  
Thier du Moulin 7/A  
4530 Villers-le-Bouillet  
[francis.guilmain@gmail.com](mailto:francis.guilmain@gmail.com)  
0475/79.00.12

## 7. Inscriptions

Les bulletins de participation sont à envoyer soit par courrier soit par mail au secrétariat de l'épreuve.  
Une photo de la voiture engagée (pour mise à jour de la galerie photos sur notre site internet) doit être envoyée à [guy.peigneux@skynet.be](mailto:guy.peigneux@skynet.be)

8. Toutes les infos sur le site [www.rn7historique.com](http://www.rn7historique.com) qui nous héberge très sportivement et sur [www.thclassic.be](http://www.thclassic.be)



## Particularités au Règlement Technique standard du THClassic

**Préliminaire** : le règlement technique des « Boucles d'El Pannetrie Revival » répond au règlement technique standard pour les épreuves du Trophée Hesbignon Classic disponible sur le site [www.thclassic.be](http://www.thclassic.be) mises à part les quelques spécificités qui sont décrites ci-après :

### 1. Systèmes de lecture employés.

1.6 La carte tracée : (pour la catégorie « Initiés »)

Ajouter :

Si plusieurs boucles sont imbriquées (boucles multiples), l'organisateur veillera à toujours renseigner dans chaque boucle des (minimum 1) points numérotés dont il faudra respecter l'ordre de passage indiqué et ce afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté possible dans le choix du sens de rotation dans les boucles. Ces points de passage doivent toujours être reliés par le chemin le plus court entre 2 points et le tracé doit être parcouru dans son intégralité. Ceci implique que les équipages peuvent être amenés à passer plusieurs fois sur un même point. C'est une conséquence directe de la définition du « chemin le plus court » et du fait qu'à la carte tracée, le chemin le plus court est envisagé de point en point et non de manière globale. Les règles de non croisement restent évidemment d'application.

1.7 Les notes binaires : (uniquement pour la catégorie « Initiés »)

Dans le système binaire, la route à prendre est toujours représentée par le chiffre « 1 » alors que la(les) route(s) à ignorer est(sont) représentée(s) par le chiffre « 0 » ; toutes les routes doivent être renseignées.

Exemples :

0 1 0	Carrefour tout droit
1 0 0	carrefour à gauche
0 0 1	carrefour à droite
0 1	quitter 1ère à droite (également valable dans un rond-point) T à droite Y à droite négliger une route à gauche
1 0	quitter 1ère à gauche T à gauche Y à gauche négliger une route à droite

Remarque : Les règles des murs de fait ou « murs belges » (interdiction de croisement et interdiction du fait de se couper) sont d'application uniquement dans une même suite de notes binaires, et ce sur une distance maximale de +/- 2 km. Dans ce cas, une (partie de) carte routière sera incorporée au road-book et indiquera toujours clairement le point d'entrée et le point de sortie de la suite de notes binaires afin que les participants puissent toujours poursuivre leur route.

### 4. Pénalités :

L'oubli de barrer les 2 lettres relevées sur un panneau F3 (sorties d'Agglomération à fond blanc et bord noir) sera pénalisé de 50 points et ne sera donc pas considéré comme un CP manquant et/ou erroné.